



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 33788

## Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la rémunération des greffiers. La profession s'étonne du fait que seuls les greffiers qui travaillent au sein de l'administration centrale puissent bénéficier d'une prime modulable, ce qui n'est pas le cas de ceux qui sont affectés en juridiction. D'autre part, elle s'interroge sur l'absence, au sein du ministère de la justice, de mesures en faveur du paiement des heures supplémentaires. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que la reconnaissance de l'implication des personnels des greffes fait partie des axes majeurs de son action. C'est la raison pour laquelle, il a été décidé, dans le cadre du projet de loi de finances 2009, de dégager une enveloppe budgétaire de 2,9 millions d'euros pour des mesures indemnitaires en faveur des fonctionnaires des services judiciaires. Cette enveloppe va permettre la mise en oeuvre d'une modulation indemnitaire au mérite dont bénéficieront notamment les greffiers des services judiciaires. Les modalités de cette modulation indemnitaire n'ont pas été arrêtées définitivement dans l'attente de la concertation indispensable avec les syndicats de fonctionnaires. Cette concertation aura lieu dans les prochaines semaines. Il a été également décidé de prendre en compte les heures supplémentaires accomplies par les personnels des greffes dans le budget 2009. À cet effet, un projet de décret portant suppression des plafonds d'heures supplémentaires est en cours.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Pérat](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33788

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2008, page 9173

**Réponse publiée le :** 27 janvier 2009, page 819